



Public Risk Management Organisation

En collaboration avec



LA GESTION DES RISQUES AU SEIN DU SECTEUR PUBLIC LOCAL EN 2013



MARS 2013

INTRODUCTION, METHODOLOGIE

Primo France, association dédiée à la gouvernance et à la gestion du risque public, a conduit une enquête portant sur les risques auxquels sont confrontés les collectivités locales ainsi que sur les solutions de traitement et de transfert de ces risques. L'objectif de cette enquête est de dresser un état des lieux de la gestion des risques au sein du secteur public local.

Pour mener à bien cette analyse, 113 collectivités françaises, villes et intercommunalités, ont été interrogées au travers d'un questionnaire en ligne.

Les résultats de l'étude ont ensuite été discutés dans le cadre d'un groupe de travail, présidé par M. Gérard Combe, Président de Primo France, auquel ont participé M. Robert Serna, DGS de la commune de Dunkerque, M. Patrice Girot, DGS de la Communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency, M. Jean-Jacques Delory, DGS de la commune de Beauvais et de la communauté d'agglomération de Beauvais, ainsi que deux collaborateurs du groupe Marsh : M. Thomas

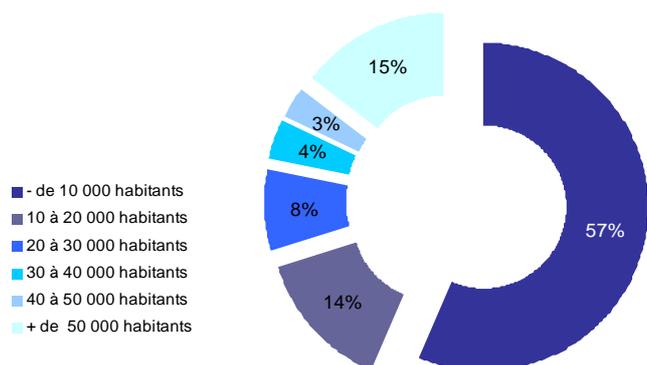
Graiff, responsable Secteur Public et Mme Soryanna Thach, consultante Senior.

La volonté d'analyser la façon dont les risques sont gérés par les collectivités locales s'inscrit dans la continuité de trois études consacrées aux mêmes problématiques et réalisées par Primo et Marsh en 2005, 2007 et 2009.

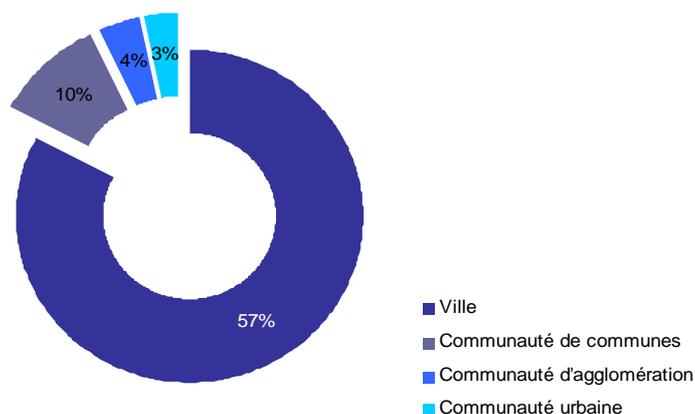
Primo France, grâce à sa collaboration avec Marsh peut régulièrement enquêter auprès des DGS afin de déterminer les évolutions de la gestion des risques au sein du secteur public local.

L'édition 2013 met en avant les risques liés aux transferts de compétences relatifs à la montée en puissance des intercommunalités et permet de mesurer l'évolution des sensibilités aux risques.

Gérard COMBE
Président de Primo France



Profil des collectivités sondées



Les enseignements suivants sont à retenir :

- Les directeurs généraux des services, par leur vision transversale, restent les acteurs les plus impliqués en matière de gestion des risques ;
- Malgré une sensibilité aux risques qui ne cesse de croître, les mécanismes mis en place pour la gestion des risques ne sont pas tout à fait satisfaisants ;
- L'exposition croissante des collectivités aux risques est due, d'une part, à

l'augmentation des risques environnementaux et, d'autre part, au transfert des compétences entre les villes et les structures intercommunales.

- L'achat groupé d'assurance reste encore un outil d'optimisation peu utilisé par les collectivités qui appréhendent surtout des freins politiques, techniques et réglementaires liés à sa mise en œuvre.

LA GESTION DES RISQUES AU SEIN DES COLLECTIVITES FRANÇAISES : ETAT DES LIEUX

En comparaison des résultats des enquêtes précédentes, on notera **une prise de conscience** des collectivités de l'importance des problématiques liées à la gestion des risques. Par rapport au secteur privé, les entités publiques accusent néanmoins un certain retard en la matière.

Qui gère les risques au sein des collectivités ?

L'étude a révélé que **les risques au sein des collectivités sont essentiellement gérés par les directeurs généraux des services** (70% des collectivités). Néanmoins, certaines structures territoriales confient cette tâche aux directeurs des services techniques (6%) ou aux directeurs généraux adjoints (5%). D'après l'étude, certaines collectivités, notamment les grandes villes, ont créé **une nouvelle fonction dédiée à la gestion des risques, celle de Risk Manager**. Cela concorde avec les résultats de l'étude menée en 2007 qui révélait la nécessité de créer cette fonction. Néanmoins, il convient de préciser que le nombre des collectivités ayant mis en place ce poste reste mineur et qu'il s'agit essentiellement de structures territoriales de plus de 50 000 habitants.

Parmi les autres agents qui sont affectés à la gestion des risques, on peut citer également les directeurs de l'urbanisme, les chefs de la

police municipale, les adjoints au maire et les chargés de mission sécurité.

Il existe enfin des structures territoriales qui ont plusieurs agents dédiés à la gestion des risques, chacun agissant dans son domaine de compétence. Ces agents n'interviennent donc pas de manière transversale sur l'ensemble des services.

Quels risques pour les collectivités ?

D'après l'étude, environ **50% des collectivités se considèrent mal préparées à la survenance d'un risque**. Les structures territoriales qui jugent être « plutôt bien préparées » (47 % des collectivités), sont essentiellement des collectivités de moyenne et de grande taille. Seule une infime partie des collectivités ayant répondu à l'enquête s'estime particulièrement bien organisée face aux risques (4% des collectivités, notamment des structures intercommunales de plus de 40 000 habitants).

De façon générale, les acteurs locaux nous ont confié que les risques auxquels ils sont le plus exposés sont **les risques juridiques** (65% des collectivités), **les risques naturels** (61 % des collectivités,

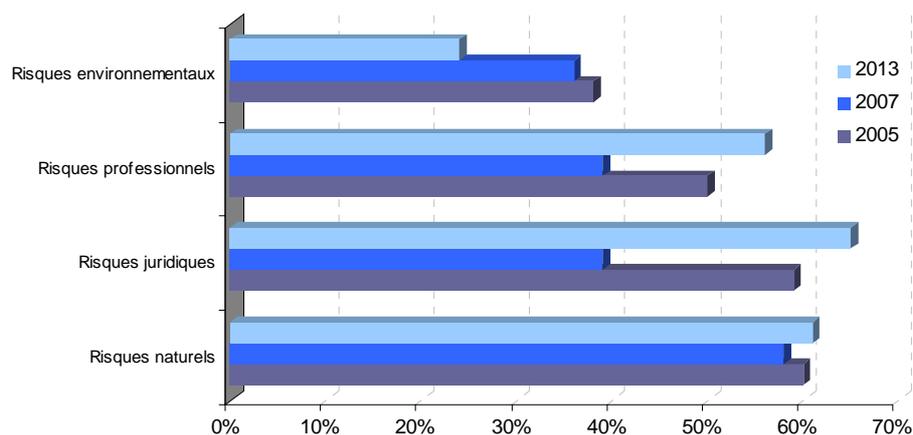
particulièrement des villes de moins de 10 000 habitants) et **les risques professionnels** (56 % des collectivités). On note également une assez forte sensibilité aux risques sanitaires et alimentaires (notamment au sein des communes de moins de 10 000 habitants) ainsi qu'aux risques environnementaux et technologiques.

Il est intéressant de noter que comparée aux résultats des études précédentes, **la sensibilité aux risques environnementaux diminue** au profit des risques juridiques qui prennent davantage d'importance aux yeux des décideurs territoriaux.

Par ailleurs, une analyse par zone géographique montre qu'il n'y a pas de lien entre la

vulnérabilité aux risques naturels et la situation géographique des collectivités. Il en est de même pour les risques environnementaux, qui concernent autant les collectivités situées en zones côtières que celles situées dans les zones montagneuses ou encore au centre de l'hexagone. Les risques naturels et environnementaux sont enfin repartis d'une manière homogène sur l'ensemble des collectivités, quelque soit leur taille.

Sensibilité aux risques : évolution entre 2005, 2007 et 2013



CORRELATION ENTRE GRAVITE DES RISQUES ET NIVEAU DE PREPARATION DES COLLECTIVITES

Eu égard à l'évolution de la perception des risques environnementaux, il est intéressant de les examiner de plus près, notamment sous l'angle de la préparation des collectivités à ce type de risques.

En ce qui concerne les risques environnementaux, les collectivités sont davantage sensibles aux risques industriels et de pollution subis, aux risques pour la gestion durable des ressources en eau ainsi qu'aux inondations. Les risques climatiques et les risques industriels et

de pollution provoqués viennent en second dans les préoccupations des décideurs locaux.

De manière générale, les collectivités jugent «plutôt satisfaisants» les mécanismes dont elles disposent pour la prévention desdits risques. Néanmoins, une part importante des collectivités a le sentiment de disposer des moyens insuffisants pour lutter contre les risques industriels et de pollution subis et provoqués. Peu de collectivités s'estiment particulièrement bien organisées pour faire

face aux risques environnementaux de tout type.

Si l'on met donc en parallèle les risques dont la gravité est perçue comme forte et les mécanismes dont les collectivités disposent pour leur prévention, on remarque un fort décalage. Il apparaît ainsi que les risques industriels et de pollution subis ou provoqués, évalués comme graves, sont également les risques pour lesquels les démarches de prévention restent insuffisantes.

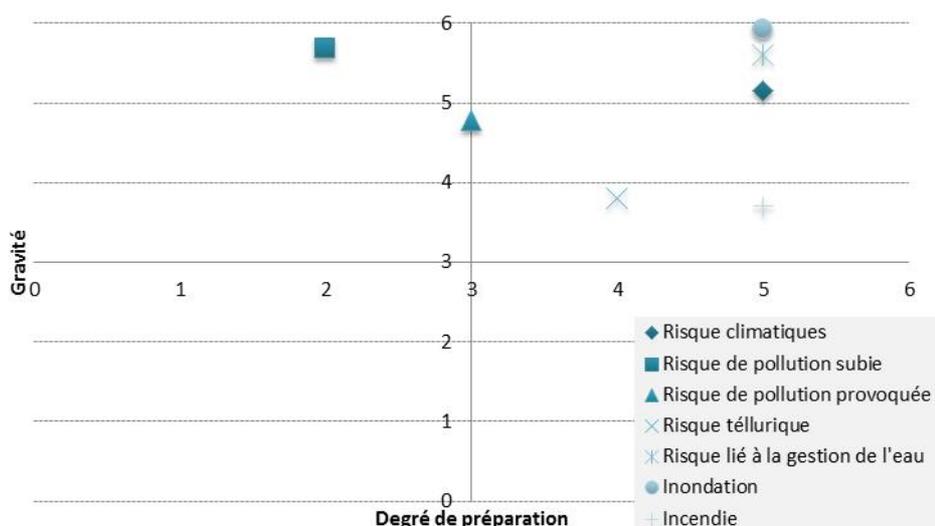
Bien que la majorité des collectivités ait mis en place une politique de prévention et de protection des risques auxquels elles peuvent être confrontées, seulement un tiers ont recours à des solutions de transfert vers l'assurance ou les marchés financiers, majoritairement des communes de taille moyenne.

L'étude révèle également que les collectivités deviennent plus sensibles aux risques de pollution industrielle lorsqu'elles y ont été réellement confrontées. En effet, des démarches de gestion des risques sont mises en

place après qu'une collectivité a dû faire face à un sinistre important. En fonction de la nature du risque survenu et de sa gravité, les collectivités ont recours à la décontamination partielle ou totale des zones concernées, à la mise en place des stations de dépollution, etc. Elles mettent également en place des PPRT (Plans de Prévention des Risques Technologiques) ou des PCS (Plans Communaux de Sauvegarde) appropriés, comme nous l'explique un représentant d'une grande commune située dans le sud de la France :

« La présence d'une importante usine en secteur urbain nous expose à un risque industriel important. Plusieurs mécanismes de prévention et de protection ont été mis en place. Nous avons notamment établi un PPRT et un PPI adéquats. Par ailleurs, il y a un travail fait avec les écoles adjacentes pour sensibiliser les élèves et les enseignants aux attitudes à prendre en cas d'alerte. De plus, la construction à la lisière de la zone exposée est gérée d'une manière très stricte. »

Gravité et préparation des collectivités aux risques environnementaux



L'ACHAT GROUPE D'ASSURANCE : UN OUTIL D'OPTIMISATION DU COUT TOTAL DU RISQUE

Compte tenu des réformes visant à favoriser le développement de l'intercommunalité, de nombreuses collectivités ont transféré ou récupéré des compétences ou seront amenées à le faire dans les trois prochaines années. Or, le transfert de compétences peut être un facteur aggravant l'exposition des collectivités aux risques de tout type, nécessitant des démarches de gestion des risques appropriées. Aujourd'hui, parmi les mesures anticipées suite à un transfert de compétences, les répondants citent majoritairement la gestion, le traitement et l'analyse des risques.

M. Patrice Girot, DGS de la Communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency, témoigne : « *Notre collectivité a récupéré en 2006 la compétence assainissement. Parmi d'autres compétences optionnelles qui nous incombent, on peut également citer la voirie et les parcs de stationnement ainsi que la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie. Il ne faut pas oublier que la récupération d'une compétence entraîne automatiquement le transfert des propriétés foncières avec les-*

quelles on récupère le risque et le passif. C'est ce qui s'est passé dans le cas d'un parking que nous avons construit sur un sol contaminé ». Dans les cas similaires, le transfert des risques vers l'assurance, et notamment le recours à une police couvrant le dépassement des coûts liés à la dépollution, est un outil pertinent pour les collectivités.

Le dernier volet de l'étude révèle la nécessité de sensibiliser les collectivités au recours à l'**achat groupé d'assurance**. En effet, cette démarche s'inscrivant dans une optique d'optimisation du coût total du risque reste encore rarement envisagée par les collectivités. Parmi les obstacles à sa mise en place, des **freins de nature politique** (58% des structures intercommunales, 45 % communes), **technique** (21 % des communes, 50 % des structures intercommunales) ou encore **réglementaire** (24% des communes, 25 % des structures intercommunales) sont les plus souvent avancés.

CONCLUSION

Le contexte économique actuel peut conduire à l'augmentation des conséquences financières des sinistres et du nombre de réclamations de la part des entreprises et des citoyens. Le transfert de nouvelles compétences aux collectivités les expose à de nouveaux risques qui peuvent aussi engendrer des coûts importants. Enfin, l'exposition croissante aux risques de pollution est un autre facteur aggravant.

Dans ce contexte, il conviendrait de continuer à donner à la gestion des risques la place qu'elle mérite. Même si la sensibilité aux risques évolue de manière positive, il faudrait envisager des mesures concrètes qui permettraient un meilleur traitement du sujet risque minimisant le décalage observé entre la gravité des risques et les mesures mises en place pour les gérer. Une meilleure anticipation des risques peut être obtenue par la création, dans un plus grand nombre de collectivités, de la fonction de Risk Manager. Les décideurs locaux pourraient aussi financer les coûts additionnels par le transfert de certains risques aux marchés de l'assurance, ainsi que par le recours aux achats groupés d'assurance.



Public Risk Management Organisation

En collaboration avec



Primo France est une association dont la vocation est d'accompagner les responsables publics en matière de gestion des risques. Créée en 2005 sous l'égide de l'UDITE (Union Des Dirigeants Territoriaux Européens), elle compte parmi ses membres fondateurs le SNDG, Syndicat National des Directeurs Généraux des Collectivités Locales (3500 DGS), des entreprises du secteur privé (Marsh, Dexia, RM Partners...). Son but est d'insuffler une culture de la bonne gouvernance du risque qui est l'un des plus grands défis du secteur public local.

Marsh, leader mondial du courtage d'assurance et du conseil en risques d'entreprises, emploie 26 000 collaborateurs et propose à ses clients des capacités d'analyse, de conseil et de transaction dans plus de 100 pays. Marsh est membre du Groupe Marsh & McLennan Companies (MMC), un groupe de services professionnels et financiers qui emploie près de 55 000 collaborateurs et dont le chiffre d'affaires dépasse les 11 milliards de \$.

MMC est aussi la société mère de Guy Carpenter, spécialiste du risque et de la réassurance ; Mercer Human Resources Consulting, conseil en ressources humaines ; et Oliver Wyman, conseil en stratégie. MMC est coté en Bourse à New-York, Chicago et Londres.

Les informations figurant dans la présente publication ont uniquement vocation à aborder les thèmes concernés de manière générale et n'ont nullement valeur de conseil personnalisé. Par conséquent, il convient de ne pas utiliser ces informations en tant que telles. Marsh est à votre disposition pour étudier vos besoins spécifiques. Ni le présent document, ni aucune partie des informations qu'il contient ne peuvent être copiés ou reproduits sous aucune forme que ce soit sans le consentement de Marsh S.A.S., à l'exception des clients de Marsh S.A.S. qui ne sont pas tenus d'obtenir ladite autorisation pour tout usage du présent document à des fins internes.

Enquête sur la gestion des risques par les col- lectivités locales Réalisée au 1^{er} trimestre 2013

MARSH S.A.S.

Société de Courtage d'Assurances

Société par Actions Simplifiée

Capital 5.807.566,00 Euros

RCS Nanterre : 572 174 415

n° ORIAS 07 001 037 – www.orias.fr

n° TVA intra-communautaire :

FR 05 572 174 415

Assurance de responsabilité civile

professionnelle et Garantie financière

conformes aux articles L512.6 et

L512.7 du code des assurances.

© Tous droits réservés Marsh S.A.S

2013

www.marsh.